



Information sur pret immobilier 0%

Par **virginie**, le **26/03/2010** à **09:43**

Bonjour,

je souhaite avoir quelques petites precisions

nous avons acheté en 2007 une maison avec mon ami

lui travaillait deja depuis 2 ans et moi je sortais de mon bts.

lors de la creation de pret immobilier, nous avons le droit au pret à taux 0, mais il ne nous a pas été accordé (motif : mr pouvait justifier de ses 2 derniers bulletin d'imposition, mais pas moi car je n'avais que celui de 2006 puisque j'etais etudiante sur 2005)

ce pret etait important pour nous puisque comme c'etait une vieille batis que nous voulions renover, le prix d'achat etait seulement de 33000€

nous avons signé le ctrat, et apres le conseiller nous a dit qu'en fait on y avait le droit mais que desormais c'etait trop tard

on y reflechit depuis lgtps mais nous ne savons pas si nous pouvons faire quelque chose pr y remedier

est il encore possible de faire valoir notre droit ?? ou est ce trop tard ?

MERCI pour vos eventuelles reponses

Cordialement

Par **Patricia**, le **04/04/2010** à **13:43**

Bonjour,

Les conditions d'obtention d'un PTZ pour une vieille bâtisse, sont très rigoureuses...
Pas aussi simples que vous semblez le penser.

Certes, les plafonds de ressources (revenu net imposable) à ne pas dépasser sont fixés mais ne sont pas la seule et unique raison de l'octroiement.

Pour les habitations de + de 20 ans, un expert doit confirmer le respect des normes et pourra obliger l'acquéreur à effectuer des travaux de mise à niveau pour autoriser l'obtention de ce prêt.

Reste donc à savoir si cette bâtisse était aux normes... Et seul un expert peut le certifier.

[s]P.S.[/s] :

Je dis bien pour une vieille bâtisse comme vous l'avez demandé.

Pour ce qui est l'acquisition d'un logement neuf, les conditions exigées sont plus simples.

Par **virginie**, le **04/04/2010** à **23:02**

bonsoir,

merci pour votre reponse

je souhaite vous apporter quelques petites precisions.

Lors des entretiens avec le conseiller (avant l'achat), il nous disait que nous ne pouvions pas obtenir ce pret à cause du fait, que je ne puisse justifier d'un avis d'imposition en 2005.

A le signature, qd j'ai insistée pour connaitre motif du rejet de ce pret 0%, etant donné que mes parents pouvaient justifier que j'etais à leur charge (etant etudiante à ce moment la) , la conseillere nous a dit que en fait ca aurait pu etre faisable.

Mais il etait trop tard, ns avions rdv avec notre notaire, et du coup, on ne savait plus trop, dc on a signé.

Avec du recule, on se dit, qu'avec plus de conseils de la part de notre conseiller financier, nous aurions procede differement.

De votre coté, vous pensez qu'il n'y a pas eu d'erreur de la part du conseiller ?? et si erreur, le delais est il passé pour se manifester ??

Que me conseillez vous ?

merci encore

Par **Patricia**, le **08/04/2010** à **18:45**

Bonsoir,

Cette demande de prêt et son refus datent de 2007 ???

Je n'ai jamais connu de cas similaire au vôtre, je ne me prononce donc pas à 100% mais je doute quand même qu'après 3 ans, votre recours aboutisse en votre faveur...

Consultez l'AFUB (Ass Fr des Usag des Bques) qui devrait pouvoir vous renseigner et/ou conseiller.

- Paris 75001 (Siège Social)
- Paris 75020 (Service Juridique) 01 43 66 33 37

<http://www.afub.org/index.php>